

Accompagnement de la mobilité de la personne aidée : effets sur la survenue d'accidents du travail



Le secteur de l'aide et du soin à la personne a connu un essor inédit ces dernières années, expliqué en partie par les besoins d'accompagnement liés au vieillissement de la population ou à la dépendance de personnes âgées. Les facteurs pouvant impacter la santé et la sécurité des professionnels de ce secteur sont multiples et se traduisent par de nombreux accidents du travail (AT) liés à la manutention et à des troubles musculosquelettiques (TMS) au niveau du rachis et des membres supérieurs.

Parmi ces facteurs figurent les ports de charge et les mobilisations de personnes. À compter de janvier 2023, les formations de prévention des risques liés à l'activité physique dans le secteur sanitaire et social (PRAP 2S) intègrent de nouvelles compétences visant la suppression des activités de « portage » de personnes, appelées « accompagnement de la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi » (ALM).

Objectifs de l'étude

- Évaluer dans quelle mesure les compétences ALM appliquées dans la pratique professionnelle des personnels du secteur de l'aide et du soin à la personne s'accompagnent d'une diminution des AT liés à la mobilisation de personnes.
- Ces résultats permettront d'apporter les connaissances nécessaires à la formulation de pistes d'amélioration pour la prévention des AT et des douleurs au niveau du rachis et des membres supérieurs et visent à renforcer l'appropriation des démarches de prévention des TMS par les représentants du secteur.

Méthodologie

- L'étude se déroulera de 2023 à 2028.
- Annuellement, les établissements qui accepteront de participer à l'étude compléteront :
 - un questionnaire interrogeant, notamment, sur les

caractéristiques contextuelles, structurelles et organisationnelles de l'établissement, ainsi que sur la gestion de la santé et sécurité au travail;

- un fichier recensant les données relatives aux AT, aux effectifs, à l'absentéisme, au *turn-over*, par extraction des bases de données administratives des établissements.

- Tous les 6 mois, les personnels en charge des résidents compléteront, sur la base du volontariat, un questionnaire interrogeant, notamment, sur les caractéristiques de leur activité et sur leurs caractéristiques individuelles et de santé.

- Chaque entreprise participante recevra un rapport des résultats globaux de cette étude. Les principales conclusions feront l'objet d'une synthèse à destination des salariés volontaires.

Entreprises recherchées

- Établissements avec hébergement médicalisé pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) ayant au moins 5 ans d'existence qui vont s'engager dans le déploiement de la démarche ALM auprès de leurs personnels par la réalisation de formations PRAP-2S.

Responsable d'étude à contacter :

Stéphanie Boini

etudeALM@inrs.fr

Tél. : 03 83 50 85 49

Département Épidémiologie en entreprise, INRS

1, rue du Morvan,

CS 60027,

54519 Vandœuvre-lès-Nancy Cedex